



## AVIS PUBLIC

### Démolition d'immeuble 675, boulevard Perrot

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 148.0.5)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande d'autorisation de démolition a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 675, boulevard Perrot.

Le comité de démolition statuera sur la demande conformément au règlement municipal régissant la démolition lors d'une séance publique qui se tiendra le 5 septembre 2023 à 17 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville soit par courriel à [greffiere@ile-perrot.qc.ca](mailto:greffiere@ile-perrot.qc.ca) ou par la poste au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 août 2023.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière